

17 JANVIER PRODUCTION
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Rue des Filles du Calvaire,
75003 PARIS
828 533 364 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente et un décembre,
A dix heures,

Monsieur François JOUGNEAU demeurant 11 Rue des Filles du Calvaire, 75003 PARIS,

Associé unique et Président de la société 17 JANVIER PRODUCTION,

En présence de Monsieur Alain BARON,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Modification de l'article 26 des statuts,
- Suppression de la répartition du capital,
- Modification de l'article 8 des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur François JOUGNEAU de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Alain BARON,
Né le 31 décembre 1963 à BOULOGNE BILLANCOURT (92), de nationalité française,
Demeurant au 11 Rue des Filles du Calvaire, 75003 PARIS.

Monsieur Alain BARON accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide que Monsieur Alain BARON ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique décide de supprimer de l'article 26 des statuts la nomination de l'ancien président et de la remplacer par celle du nouveau président. L'article sera ainsi rédigé comme suit :

